

Ordre du jour du CTL du matin

- 1) Approbation des PV de CTL de 2021
- 2) Création SIE au 1^{er} janvier 2022
- 3) Création SIP Nord Indre au 1^{er} janvier 2022
- 4) Création SGC au 1^{er} janvier 2022
- 5) Accueils de proximité
- 6) Questions diverses

Comité Technique Local tenu en audioconférence.

1) Approbation des PV de CTL 2021

Aucune remarque sur la rédaction de ces PV => **La CGT a voté pour (vote unanime des autres OS)**

2) Création du SIE départemental à Issoudun

Le dossier nous a été présenté par le nouveau directeur arrivé au 1^{er} septembre, M. LECLERC. Mme DESBOIS nous a d'ailleurs prévenu qu'un autre AFIPA arriverait au 1^{er} décembre. Confirmation dès ce lundi avec l'annonce de l'arrivée de M. Jean-Yves AUDEOUD.

Le service regroupé sur Issoudun comportera un effectif de 23 agents (1A+, 2A 18B et 2C). Au 1^{er} janvier, 2 agents travailleront à distance du Blanc, 6 agents travailleront à distance de Châteauroux. 4 agents suivront la mission dont 1 du Blanc. 1 contractuel B est recruté au 01/01/2022 pour occuper le poste non pourvu au mouvement.

La distance retenue entre Issoudun et Châteauroux est bien de 30km et entre Le Blanc et Issoudun de 90km.

Confirmation du recul du service au public : 1 seul site officiel pour tous les usagers professionnels du département.

Un protocole collectif de travail à distance sera signé entre la directrice et la cheffe de service. Sa durée sera d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il n'engage que la directrice en place. Attention : il peut être dénoncé à tout moment.

Après avoir eu d'énormes difficultés pour avoir des plans détaillés pour des services installés récemment, nous nous retrouvons de nouveau confrontés à devoir apprécier l'implantation de postes de travail dans un espace défini de manière assez floue. D'ailleurs nous nous demandons sincèrement comment les acteurs de prévention ont pu donner leur avis avec si peu d'éléments (plan sans échelle, absence de points lumineux - éclairage artificiel et fenêtres-, non matérialisation des bureaux, absence d'indication des branchements électriques, pas de vision du plan sécurité incendie). Le plan affiche un espace accueillant 15 personnes alors que la cible est de 23 !!!!

Ces imprécisions s'expliquent-elles par la perte du plan d'origine du bâtiment ?

La CGT a voté contre ce projet (Vote unanime des OS)

3) Création du SIP Nord Indre à Châteauroux

Le service regroupant les 2 SIP d'Issoudun et de Châteauroux au 01/01/2022 comptera un effectif de 37 agents (1A+, 2A, 13B et 21C). Au 1^{er} janvier, 3 agents du SIP d'Issoudun suivent la mission, 2 agents souhaitent éventuellement intégrer le SIE départemental afin de rester sur leur résidence et 1 agent travaillera à distance.

La tâche s'annonce complexe pour cet agent qui devra assurer de l'accueil physique dans le CDFIP d'Issoudun 3 demi-journées par semaine (avec un nombreux public historiquement présent). Nous attacherons une attention particulière pour que cet agent bénéficie de la prime d'accueil au même titre que ses collègues assurant la même mission.

2 postes restant vacants seront attribués à des contractuels B recrutés au 01/01/2021. (voir paragraphe « contractuel » plus loin).

La CGT, a souhaité parler de l'espace prévu pour le SIP sur Châteauroux montrant une forte concentration d'agents au m². De gros problèmes phoniques déjà dénoncés seront amplifiés. La Directrice a évoqué sur cette question la possibilité d'occuper une partie du RDC (proximité du guichet Amendes) et également des bureaux dédiés à la campagne téléphonique au 1^{er} étage.



La CGT a voté (Vote unanime des OS) contre cette fusion qui dégrade de nouveau les conditions de travail, et qui restreint encore les plages et les lieux de réception des contribuables.

4) Création du SGC du Blanc

Au 1^{er} janvier 2022, Le SGC regroupera les actuelles trésoreries de Châtillon et du Blanc. Ce service à dimension temporaire comptera 11 agents (1A+, 1A, 5B et 4C). L'ensemble de l'effectif de Châtillon rejoindra le site du Blanc (contraint et forcé). La trésorière de Châtillon prendra la responsabilité du nouveau SGC.

Un poste sera libéré début 2022 par le départ à la retraite d'un agent arrivant de Châtillon. Espérons que notre direction n'en profitera pas pour le supprimer.

Au 1^{er} septembre 2022, Le SGC regroupera les actuelles trésoreries de Châtillon, du Blanc et d'Argenton. Ce service affiche donc une cible d'effectifs de 18 agents (1A+, 2A, 9B et 6C). Aucun agent d'Argenton ne souhaite travailler sur le Blanc et travailleront donc à distance pour le SGC,

Les deux postes A+ seront-ils dévolus à la mission Conseil aux Décideurs Locaux ? Pour Mme Desbois la question est toujours en suspens, rien ne presse.

La CGT a voté contre ce projet (Vote unanime des OS)

5) Accueil de Proximité

Deux nouveaux accueils de proximité ont été labellisés
« Espace France Service » au 01/07/2021 sur les communes de Chabris et Châtillon sur Indre.

Au 01/01/2022 ce sera au tour d'Issoudun, l'implantation se fera dans le bâtiment du CDFIP.

Comme on le voit en 2022 nous serons à 13 EFS, le constat est simple : on ferme les services de la DDFIP 36 pour ouvrir des EFS à la place !!

Bien entendu même sans être présent dans ces structures, il faudra assurer les rendez-vous, en visio, par téléphone, par mël, mais aussi par permanence physique dès lors qu'un contrat aura été signé entre la préfecture et la DDFIP 36.

Au vu de cette croissance, y aura t'il dans un proche avenir suffisamment d'agents pour assurer ces permanences ?

A cette question la direction indique qu'il pourra être revu le calendrier des permanences en fonction de la fréquentation de ces EFS.

Vous l'aurez compris par vous-même, c'est toujours moins d'agents et de services rendus aux publics.

La CGT a demandé le bilan de ces accueils de proximité. Pas de bilan pour le moment, il nous sera présenté lors d'un prochain CTL.

La CGT a voté contre ce projet (Vote unanime des OS)

Nos positions restent inchangées depuis la mise en place du NRP.

6) Questions diverses

- L'appel au don de congés pour notre collègue permet pour l'instant de lui attribuer suffisamment de jours jusqu'à fin 2021. La Direction relancera un nouvel appel en début d'année.

- La fontaine à eau du 2^e étage du CDFIP de Châteauroux sera remplacée. L'affectation d'un nouveau collègue sur le poste vacant des services communs permet d'envisager un bon suivi des affaires courantes du bâtiment (en l'occurrence dans le remplacement des filtres).

- Il a été confirmé par la directrice qu'une demi-journée d'ASA sera permise pour une éventuelle 3^e injection de vaccin COVID19.

- Pour les agents désireux d'acquérir des armoires métalliques, la direction envisage un recensement des personnels intéressés par ce mobilier.

Malgré le fait que le CTL ait été convoqué de manière élargie aux membres du CHSCT, les questions relatives à la crise sanitaire seront discutées lors du prochain CHSCT le 7 octobre prochain.

Début du CTL 9H – fin 14H45



Ordre du jour du CTL de l'Après-midi

- 1) Approbation des PV de CTL de 2021
- 2) Règlement intérieur du SDIF
- 3) Exécution budget 2020 et présentation budget 2021
- 4) Rapport d'activité 2020
- 5) Recrutement contractuels
- 6) Questions diverses

Comité Technique Local tenu en audioconférence.

1) Approbation des PV de CTL 2021

Aucune remarque sur la rédaction de ces PV => **La CGT a voté pour sauf pour celui du 28 mai 2021 que nous avons boycotté (refus de participer au vote)**

2) Règlement intérieur du SDIF (Service des Impôts Fonciers)

Les agents nouvellement affectés se sont exprimés sur les horaires d'une journée. La majorité qui s'est dégageée a été entérinée par la direction soit début 7h15 - fin 18h45

La CGT s'est abstenue lors du vote considérant qu'un règlement intérieur doit être présenté avant la mise en place du service (FO Contre , CFTD et SOLIDAIRES Pour).

3) Exécution Budget 2020

L'année 2020 n'est pas significative en raison de la crise sanitaire. Nous nous

attacherons ici à pointer du doigt les coûts liés au COVID soit :

- 49 250 € de frais sécurité (Vigile CDFIP Châteauroux) de juin à décembre 2020.

- 38 000 € pour produits et aménagements .

La Direction a restitué à la DG en fin d'année 173 000 €

Les frais d'audio conférence et visio conférence ont été pris en charge par la DG.



Présentation Budget 2021

La direction nous a présenté la ventilation du budget pour l'année 2021. Il est vrai que 2020 était une année particulière, le début 2021 s'inscrit lui aussi dans cette continuité.

Le constat pour cette année en cours, est un poste « dépenses immobilières » encore élevé, liée à toutes les restructurations, et aux créations des nouveaux services.

On ne va pas faire un résumé des points précédents mais la création de la SGC, de la TH, du SIE départemental, du SDIF, du SIP Châteauroux Nord Indre, impacte directement le budget immobilier. Autre augmentation qui ne surprendra personne celle des dépenses liées à la téléphonie, au cas présent avec le passage à la téléphonie sous internet (IP) de la direction en particulier.

Autre petite information chiffrée, les « dépenses de personnel » prévue pour 2021 s'élève pour la DDFIP 36 à 18 912 500 € charge comprise, pour mémoire les effectifs physiques de notre direction sont de 284 personnes.

A vos caleulottes pour le salaire moyen.....

4) Rapport d'activité

Le rapport d'activité fait le panorama des chiffres et résultats du département, en voici quelques-uns :

- Les investissements liés à la Covid 19 (plexiglas, plaques de protection) sur tous les sites du département représentent 21 955 € (dont 7 560 € financés par le CHSCT)
- La répartition des effectifs :
Femmes : 63,30 %
Hommes : 36,70 %
- L'âge moyen :
Femmes : 50,77 ans
Hommes : 49,53 ans

Le point sur les effectifs au 31/12/2020

- Implantés 292 agents
- Physiques 284 agents
- Équivalent temps plein travaillé (ETPT) 274,8 agents

Enfin un chiffre qui parle celui des mouvements de l'année 2020, il y a eu 30 départs (dont 14 retraités) pour 15 arrivées (et oui seulement), mais pas de panique la solution magique arrive avec les contractuels.

5) Recrutement contractuels

Il aura quand même fallu que les OS (à l'initiative de la CGT) demandent que ce point soit mis à l'ordre du jour sinon le dossier n'était pas présenté à vos représentants du personnel : un comble !

D'après notre direction, la DG permet de recruter des personnes en tant que contractuel suite aux postes restés non pourvus après les mouvements de mutation (l'éternel refrain entendu depuis des années comme quoi personne ne demande l'Indre!!)

Pas moins de 620 contractuels seront recrutés en 2021 au plan national

Pour le 36 : après les mutations il restait 14 postes B vacants et 2 postes C

La direction a été autorisée (oh merci grand maître!) de recruter 10B et 1C.

Notre département recrutera finalement 9B et 1C (pourquoi 1B de moins??) Les 9B seront affectés de la manière suivantes : 1 à Valençay, 2 à la Tréso Hospitalière, 1 à La Châtre, 1 au SGC de Châtx, 1 au SPFE, 2 au SIP de Châtx, 1 au SIE d'Issoudun. Le contractuel C est prévu à Issoudun.

128 candidatures (plusieurs candidatures pour un même individu parfois) ont été reçues. Cela représente 70 personnes (52 femmes et 18 hommes). Une présélection a été effectuée et 28 personnes ont été retenues pour un entretien devant 1 des 2 jurys constitués.

Ces 28 personnes représentent 11 fonctionnaires déjà en poste dans une autre administration et 17 personnes venant du secteur privé.

Si la DDFIP recrute un fonctionnaire, celui-ci sera détaché de son administration actuelle pendant 3 ans avec un possible renouvellement de 3 ans. Il pourra demander à intégrer la DGFIP au bout d'un an.

Si la DDFIP recrute une personne venant du secteur privé, un contrat de 3 ans de droit public sera signé (renouvelable 1 fois si le poste est toujours vacant).

Petite remarque qui vaut son pesant de cacahuètes : la personne bloquera ce poste vacant ; par conséquent pas de possibilité de l'obtenir dans un mouvement de mutation si le contrat n'est pas renouvelé c'est que le poste sera supprimé !!!

Formation socle prévue (IN-CROY-ABLE) : 1/2 j environnement DGFIP, 1/2 j déontologie, 1/2 j communication rédaction, 1/2 j accueil, 1/2 bureautique un peu léger non ?

+ Formation métier : à voir selon le service et les possibilités offertes au plan national ou régional ou local ????

Comble du comble : les agents recrutés de catégorie B auront un indice identique au leur si ils sont déjà fonctionnaires et de 417 si ils viennent du privé : pas mal pour débiter, non ? Les stagiaires ou jeunes agents vont être contents d'apprendre cela.

6) Questions diverses

- Situation du SDIF

Le Service Départemental des Impôts Fonciers mis en place au 01/09/2021 est déjà en difficulté moins d'un mois après sa création. Les agents sont « pendus » au téléphone et la réception physique est très importante suite à la sortie des avis de taxe foncière. De plus, l'inexorable retard de la publication des actes au service de la publicité foncière impacte directement ce service en matière de contentieux. La question du sous dimensionnement de ce service se pose ; pour preuve la direction envisage du renfort (EDR, vacataire).

La CGT a toujours dit que les effectifs n'étaient pas suffisants et qu'une mise en place au 01/01/2022 était plus opportune. Notre direction ne semble pas anticiper tous ces problèmes malgré toutes les mises en garde des organisations syndicales.

Le manque criant de personnels perturbe l'ensemble des services et l'on nous annonce la suppression de 1500 emplois au 1^{er} septembre 2022 pour la DGFIP : RÉVOLTANT!!!

- Indemnités des télétravailleurs

A partir du 1^{er} septembre 2021, les agents des 3 fonctions publiques bénéficieront d'une indemnité forfaitaire de télétravail. Le montant de l'indemnité est fixé à 2,5€ par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220€ par an. Cette indemnité est versée selon une périodicité trimestrielle. Le premier versement du forfait télétravail pour les journées de télétravail réalisées entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021 interviendra au 1^{er} trimestre 2022. Notre direction n'a pas su nous en dire plus.

La CGT finances publiques a toujours revendiqué un dédommagement des frais personnels occasionnés par ce mode de travail ainsi qu'une bonne installation matérielle. Mais la somme attribuée n'est vraiment pas à la hauteur et à partir du 89ème jour de télétravail plus de dédommagement.

- AU REVOIR :

2 représentants au CTL quittent leurs camarades : Karine PENISSON (Solidaires) pour rejoindre l'ENFIP et Pierre OBLIN (FO) pour une retraite bien méritée.

La CGT leur souhaite plein de bonnes choses pour ce futur qui va leur changer quelque peu le quotidien.

Début du CTL 14H45 – fin 17H